

CONSEIL D'ÉCOLE
DE L'ÉCOLE ALEXANDRE-TACHÉ
Procès-verbal
Réunion du mardi 7 mars 2017 à 18h30

Présences :

Président : Clément Lapointe
Vice-président : Sophie Moffet-Sutton
Secrétaire : Nathalie Boutin
Trésorière : Kathleen Armstrong

Conseillers/ères :

Gillian Anderson - **absente**
Margaret Cournoyer - **absente**
Sylvie Pon
Corinne Sunderman
Jean-François Tremblay

Représentants de l'école :

Directeur de l'école : Claude Viel
Enseignante : Danika Savoie-Courty - **absente**

1. Mot de bienvenue :

L'ouverture de l'assemblée à 18h43, le président fait la lecture de la prière.

L'énoncé des reconnaissances. Lecture de l'énoncé des reconnaissances faite par Clément Lapointe.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Jean-François Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour secondé par Kathleen Armstrong. Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 7 février 2017 :

Sophie Moffet-Sutton propose l'adoption du procès-verbal secondée par Sylvie Pon. Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du président :

4.1. Lettre de plainte pour un bon français : Une lettre a été envoyée par Clément Lapointe au conseil scolaire afin de suivre la hiérarchie. Nous avons reçu une réponse du président du conseil scolaire qui mentionne qu'il s'occupe de cela.

4.2. Rôle du conseil étudiant : On demande au directeur qu'elle est le rôle du conseil étudiant? Vers qui les élèves doivent se dirigé s'ils ont des questions, par exemple, référence aux changements. Le directeur mentionne qu'il n'y pas de protocole, les élèves peuvent aller le voir directement par contre l'impact sera plus grande si les élèves sont appuyé par le conseil étudiants.

Le conseil étudiant avec l'appui de leur guide devront réitérer leur rôle auprès des élèves de l'école afin de faciliter les demandes diverses.

Sylvie Pon demande si les jeunes savent à quoi sert le conseil étudiant. Claude Viel mentionne que c'est une chose qui peut être réitérer aux jeunes. De plus, le conseil étudiants devraient faire la promotion de leur rôle et ce, avec un bon guide pour leur montrer.

4.3. Le conseil d'école et vous (un enseignant-parent, le personnel non-enseignant) : (feuille jaune) information pratique pour tous afin de réduire le risque de conflit. (Annexe A)

5. Rapport de l'agent de liaison avec l'ACFA (Jean-Francois Tremblay) : À leur dernière réunion, ils ont parlé de la fondation Franco-Albertine. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un fond de roulement pour les écoles. Il ajoute, que de plus grande école l'ont fait et ceux qui ont un grand Casino. Claude mentionne que ce n'est pas une mauvaise idée mais avec une petite école, le budget est trop mince afin de fournir les fonds nécessaire pour faire partie de cette fondation qui demande environ 10 000.00\$ pour y intégrer.

Franco-thon : Aura lieu le 3 nov 2017, Jean-François demande si l'argent du Casino peut être utiliser pour cela. Réponse Non

6. Rapport de la direction :

6.1 Retour sur l'inauguration officielle de l'école : Une très belle soirée et Claude Viel a été très content de la présence de M. Stephen Khan ancien député de St-Albert.

6.2. Lever du drapeau et début des rendez-vous de la Francophonie (3 mars) : Belle cérémonie, Ce fut 2 élèves qui ont été les maitresses de la cérémonie Émmanuelle et Florianne. Kathy Pellerin a parlé au nom de la l'ACFA. Deux

drapeaux fut montés, celui de St-Albert reçu directement par le maire de St-Albert, ainsi que celui de Franco-Albertin.

6.3. Partage du Plan d'amélioration de l'école aux Conseillers scolaires (8 mars) : Le plan sera présenté le 8 mars au conseiller scolaire au sujet des deux points suivants : niveau de la réussite scolaire et la fidélisation.

a. Améliorer la réussite scolaire des élèves en mathématiques (EFC, TDR, EVD) : Suite aux remarques des enseignants en début d'année, l'école vise à améliorer les résultats.

b. Améliorer le bien-être et le sentiment d'appartenance à l'école (taux de fidélisation) : En moyenne les élèves qui restent sont de 85%, le but pour la prochaine année sera de remonter le taux à 95%. Considération à prendre sera de voir si l'école peut améliorer le service aux élèves. Ceci est un projet de 3 ans afin de travailler les stratégies vers le but visé.

6.4. Rencontre parents-élèves-enseignants (9 mars) réservation à faire en ligne) : Cette fois-ci nous faisons un essai avec un nouvel outil de réservation en ligne pour prendre rendez-vous avec les professeurs. Ce ne sera pas comme la dernière fois ou c'étaient premier arrivé premier servi. Toutefois, si un parent se présente sans avoir réservé, il ne sera pas refuser.

6.5. Remise des bulletins aux élèves 7-9 (17 mars) : Les bulletins des élèves de 7 à 9 seront remis le 17 mars prochain.

6.6. Promotion et recrutement – visite des 6^e et 9^e année et soirée d'information (15 mars) : L'école vont présenter les programmations de la 6^e à la 9^e année le 15 mars. Selon nos statistiques, si tous les 9^e années restent et ceux de père Lacombe viennent, cela augmenterait le nombre d'élèves à notre école l'an prochain. Lors de cette journée, les futures élèvent qui visite l'école auront un goûter. Étant donné que l'activité est organisé un jour 3 (option), ceux-ci pourront voir les options des élèves de 7, 8 et 9 années le matin et ceux des élèves de 10, 11 et 12 années en après-midi.

6.7. Changements dans le personnel : Le conseil scolaire ne publicise pas assez bien les postes vacants. Tous les emplois sont affichés au centre d'emploi. Donc Claude Viel aura une discussion avec M. Lessard du conseil scolaire demain. Clément Lapointe demande si le conseil de parent peut faire quelque chose. Nous avons un bon noyau d'enseignants d'anglais qui peuvent donner un bon coup de main à Mme Sonia Habashy.

a. Départ de Mme Pomerleau : Sonia Habashy pour Français 30-1/-2 Christina Chiasson (temporairement) pour le centre AT : Nous ne sommes pas encore certain si elle restera jusqu'en juin 2017 plus à suivre.

Départ de Marie Banville : Sonia Habashy pour ELA 8 et ELA 20-1 : Elle est partie depuis 2 semaines déjà pour raison de santé. Reçu aucun postulant pour le poste, plus à suivre.

??? pour Arts Visuels : Nous sommes à la recherche d'une artiste et allons demander au conseil scolaire.

b. Départ de François Bergeron : Marie-Christine Bérubé-Lajoie pour Math et Ét Soc 20-1/-2 : Il nous quitte pour un congé parental d'un mois en avril. Il sera de retour en Mai afin de planifier l'an prochain avec le directeur.

c. Départ de René Beauparlant : Annonce à venir sous peu.

6.8. Classique printanière (20 mars – 7-9 année) (??? – 10-12 année) : Cette année nous avons décidé de donner un classique aux élèves de 7^e, 8^e et 9^e année. Une journée jumelée avec l'école à Légal et tous les élèves doivent apporter leur repas, la journée prendra fin avec une partie de hockey. Malheureusement, pour les élèves de 10^e, 11^e et 12^e ceux-ci n'auront pas cette opportunité car Légal n'ont pas d'élève du même niveau. Cependant, nous avons offert de faire une partie de soccer et d'hockey avec l'école Maurice Lavallée mais ceux-ci ont décliné l'offre dû aux manques d'heures de cours et ne feront aucune activité cette journée-là. Le directeur (M. Viel) est ouvert aux idées que les jeunes pourront lui apporter.

6.9. Voyageur partent pour la Chine (21 mars au 1^{er} avril) : M. Labbé, Mme Deren, Mme Flint et Mme Rhéaume seront les accompagnateurs des 26 élèves de la 9^e à la 12^e année qui seront du voyage pour la Chine.

7. Rapport des enseignants :

7.1. Conseil Étudiants : Dernière activité - St-Valentin

7.2. Activité du mois de l'histoire des noirs : Présentation du film (comédie), les élèves sont arrivés à reculer toutefois durant l'écoute ils ont bien aimé. Cette activité a bien terminé le mois de l'histoire des noirs.

7.3. Liturgie du mercredi des Cendres (projet du carême : journée silencieuse – collecte de sous pour le projet d'eau en Tanzanie) : Tous les jeunes ont été invités sur l'heure du dîner afin de recevoir les cendres, environ 30 jeunes se sont présentés. Des annonces avaient été faites durant la journée. La journée silencieuse comme projet pour le carême.

8. Varia.

8.1 Vérification et partage du courrier : Aucun

9. Date de la prochaine réunion : mardi 4 avril 2017 à 18h30

10. Clôture de la réunion : 20h05

Jean-François Tremblay propose la clôture de la réunion secondée par Kathleen
Adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour préparé par : Clément Lapointe
Président, conseil d'école de l'école Alexandre-Taché

Procès-verbal préparé par : Nathalie Boutin
Secrétaire de la réunion



Série « Le conseil d'école et vous : Le personnel non-enseignant »

Nous avons regardé, lors de la dernière publication de cette série, la situation où un enseignant de l'école siège au conseil d'école. Les contraintes sont-elles les mêmes pour un autre membre du personnel de l'école ?

1- Un parent ou un employé de l'école ?

Tout comme les enseignants, les autres employés de l'école, que ce soient les aide-élèves, les secrétaires ou les préposés à l'entretien, ont un accès privilégié à l'école. Ils côtoient les enseignants, les élèves et la direction dans leur quotidien. Ils ont donc une perspective différente du parent qui n'y passe que quelques heures par année.

Cette perspective permet d'avoir une opinion très favorable lorsque vient le temps de discuter des réalisations de l'école, opinion qu'il est difficile pour les autres parents de contredire. Par contre, cette opinion pourrait aussi être défavorable si l'on sait que certains événements ont lieu mais que la direction se tait pour ne pas alerter les parents.

2- Comment utiliser cette information ?

En finance, on dit qu'une personne tentant d'utiliser de l'information confidentielle à des fins de bénéfices personnels est coupable d'un délit d'initié. Le parent employé de l'école se place dans une position susceptible de commettre ce type d'infraction.

En effet, il obtiendra de l'information confidentielle que seul un employé peut obtenir. Il lui reviendra ensuite de déterminer quoi faire de cette information. En tant que parent, il pourrait être tenté d'utiliser ce qu'il sait. Les autres parents seront aussi tentés de lui demander son avis « de l'intérieur ». Le parent employé de l'école se trouvera ainsi pris entre ne rien dire, ce qui sera mal interprété, ou parler, ce qui brisera le lien de confiance avec son employeur. Finalement, difficile de prendre la bonne décision.

3- Ce n'est ni illégal ni interdit...

...sauf si vous le décidez et le spécifiez dans vos règles opérationnelles. En soit, la loi scolaire n'empêche pas un parent employé de l'école de siéger sur le conseil d'école.

La FPFA croit en l'engagement des parents dans le conseil d'école. À ce titre, nous préférons éviter tout ce qui pourrait réduire la légitimité ou la portée des actions de ces parents. Si cela signifie retirer le droit à un employé de représenter les parents, cela devra malheureusement se faire.

L'important c'est de prendre une décision éclairée sur le sujet. Comprendre les risques auxquels l'on peut s'exposer permet d'entrevoir les bons comme les mauvais côtés. Et si l'on accepte un parent-employé sur le conseil d'école, il faut être à l'aise avec le fait que cette personne porte deux chapeaux à la fois.



LE CONSEIL D'ÉCOLE ET VOUS : UN ENSEIGNANT-PARENT

Il n'est pas rare qu'un enseignant d'une école francophone se trouve être également parent dans cette école. En fait, il s'agit là d'une marque de confiance que l'on s'attend à retrouver de la part des membres du personnel de l'école. Par contre, l'enseignant se retrouve dans une situation où il aimerait s'impliquer dans l'éducation de son enfant à titre de parent. Comment porter à la fois ces deux chapeaux?

1- CE QUE LA LOI DIT

Il faut savoir que rien n'empêche dans la loi scolaire l'implication d'un enseignant dans son conseil d'école à titre de parent. S'il est clairement établi que le conseil d'école doit avoir une place de disponible pour un représentant du personnel, il est possible que d'autres enseignants siègent comme parent au conseil d'école.

2- CE QUE L'ATA SUGGÈRE

Les enseignants sont conseillés par leur syndicat, l'*Alberta Teachers Association*, lorsque vient le temps de prendre des décisions concernant ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire dans l'exercice de leur fonction. La participation au conseil d'école comme parent ne fait pas partie des fonctions à ne pas exercer.

Parmi leurs obligations, ils ont de respecter les autres enseignants, c'est-à-dire de ne pas critiquer ouvertement leur travail ou celui de la direction de l'école. Cette obligation s'étend au-delà de la salle de classe, de l'école et de l'horaire de travail. Or, le conseil d'école est appelé à discuter les politiques de l'école, de la façon dont les choses se passent, ce qui s'en vient, etc. Ces éléments sont tous susceptibles d'apporter des questionnements de la part des parents, questionnements qui pourraient toucher la façon que les choses se passent à l'interne.

Évidemment, en étant constamment à l'école, il est normal que l'enseignant ait accès à de l'information privilégiée. Cette information, il ne pourra pas la dévoiler sans contrevenir à son obligation d'enseignant.

On comprend donc que l'enseignant qui choisit de représenter les parents au conseil d'école s'expose à des conflits d'intérêt, des maladresses et ultimement un conflit avec ces pairs.

3- CE QUE LA FPFA SUGGÈRE

Pour la FPFA, le conseil d'école n'est qu'une façon pour le parent de s'impliquer. En effet, plusieurs autres projets pourraient appeler l'enseignant à offrir de son temps et ainsi se réaliser en tant que parent de l'école.

Par contre, la décision de siéger ou non au conseil d'école revient au parent. Il n'appartient qu'aux parents sur place de déterminer si oui ou non, un enseignant-parent peut correctement les représenter au conseil d'école.

Étant donné les multiples implications possibles du double mandat parent-enseignant, la FPFA suggérera toujours que ce soit des parents ne faisant pas partie du personnel de l'école qui représentent les parents au conseil d'école. Il reviendra aux parents de choisir s'ils décident ou non de suivre cette recommandation.